La promesse de garantie JOKA

Félicitations – vous avez choisi les sols design JOKA.

Les conditions de garantie suivantes s'appliquent pour l'octroi de notre garantie :

La garantie s'applique à nos ***sols design de JOKA dotés d'une couche d'usure de 0,40 mm, en version à coller*** d'une épaisseur minimale de 2,0 mm, qui ont été posés conformément à la classe d'utilisation recommandée selon la norme DIN EN ISO 10874 – à l'exception des pièces humides, sauf mention contraire explicite dans les instructions de pose, ainsi que, de manière générale, dans les pièces humides. Pour nos sols design de JOKA dotés d'une couche d'usure de 0,40 mm, la garantie est de 15 ans en cas de pose collée dans les espaces résidentiels privés. Dans le secteur professionnel, tous les ***sols design de JOKA*** bénéficient d'une garantie de **5 ans**. La garantie couvre le bon fonctionnement, la résistance à l'abrasion, la résistance à la lumière et la sensibilité aux taches, conformément aux sections suivantes. La garantie prend effet à compter de la date de livraison figurant sur le bon de livraison. Pour que les droits à la garantie soient valables, il est indispensable de respecter les directives de garantie publiées par JOKA, les instructions de pose ainsi que les consignes d'entretien et de nettoyage.

Le **droit à la garantie** ne couvre pas des dommages résultant d'une utilisation inappropriée ou non conforme aux instructions de pose.

Ne sont pas couverts par la garantie les dommages résultant d'accidents, de cas de force majeure, de circonstances inhabituelles dans le cadre d'une utilisation normale du logement ou du bâtiment, ainsi que les dégâts causés par des insectes.

La garantie ne couvre pas également les défauts purement esthétiques, tels que les joints résultant de variations climatiques saisonnières, le processus normal de vieillissement, les changements de couleur dus à une exposition prolongée à la lumière, les marques ou dommages, ainsi que les déformations des éléments dues aux conditions climatiques ambiantes.

Les dommages résultant d'un entretien ou d'un nettoyage inapproprié, les dommages mécaniques ou chimiques, ainsi que les dommages causés par les effets de l'humidité suite à une pose incorrecte ou à des liquides sont également exclus de cette garantie.

La déclaration de garantie n'affecte en rien les droits légaux du consommateur. Pour l'octroi de la garantie, seule la version de la déclaration de garantie en vigueur à la date de livraison s'applique. Toutes les déclarations de garantie antérieures deviennent caduques dès la publication de la version actuelle.

Conditions de garantie
Les conditions suivantes doivent être remplies pour faire valoir des droits au titre de la garantie auprès de la société W. & L. Jordan GmbH :

Pose conforme
Avant la pose, veuillez lire attentivement nos instructions de pose, jointes aux colis d'origine ou disponibles sur jordanshop.de. Vous devez notamment respecter les consignes relatives au contrôle de l'humidité des sous-couches. Toute demande de garantie suppose que le produit ait été posé conformément aux instructions de pose et exclusivement avec des matériaux de pose agréés. En cas de pose non conforme, cette garantie du fabricant ne s'applique pas.

Entretien et nettoyage appropriés
Vous trouverez des indications importantes pour un nettoyage et un entretien optimaux aussi bien dans nos instructions de pose que dans les instructions de nettoyage et d'entretien disponibles sur www.jordanshop.de. Nous vous recommandons d'utiliser exclusivement les produits que nous vous conseillons. La garantie n'est valable que si le sol a été nettoyé et entretenu correctement.

Entretien adéquat de la surface
La surface constitue une couche de protection pour la couche d'usure et est soumise à une usure normale lors qu'elle est utilisée. L'usure normale du revêtement de surface n'est donc pas couverte par la garantie. Pour préserver la valeur de vos sols, nous vous recommandons d'installer des tapis anti-salissures dans les entrées et des tapis de protection dans les zones très fréquentées. Dans le secteur commercial, ces mesures sont indispensables.

Bien que nos ***sols design de JOKA*** présentent une très bonne résistance à la lumière en cas d'exposition prolongée, ils ne sont pas résistants à la lumière. Le vieillissement naturel (changements de couleur) est exclu de la garantie.

La résistance aux taches de ce sol design concerne les liquides couramment utilisés à la maison (par exemple, crème pour les mains, boissons alcoolisées, jus de fruits et de légumes naturels, graisses, café, cola, etc.). Les taches ou les réactions destructrices causées par des produits chimiques agressifs à usage professionnel ou par des substances non couramment utilisées à la maison sont exclues de la garantie.

Cette garantie s'ajoute aux droits légaux de l'acheteur en matière de vices cachés et à ses autres droits, y compris les droits de l'acheteur à l'encontre du vendeur.
Nos ***sols design de JOKA*** ont été contrôlés par des contrôleurs qualité. Si vous constatez cependant des problèmes liés à des défauts de marchandises et/ou à des défauts visuels, veuillez nous en informer avant la pose. La pose d'éléments défectueux exclut tout recours au titre de la garantie. Cette garantie ne couvre pas non plus les dommages causés par des tiers (par exemple, les dommages liés au transport).

Si les défauts couverts par la présente garantie ne sont apparus qu'après la pose, la société W. & L. Jordan GmbH se réserve le droit, après avoir reconnu le cas de garantie, soit de procéder à une réparation ponctuelle des zones endommagées, soit de livrer gratuitement des produits de remplacement au poseur concerné. La couverture de la garantie dépend exclusivement de la valeur actuelle de la marchandise, conformément à la durée de garantie indiquée. Si le produit défectueux n'est plus disponible,
W. & L. Jordan GmbH proposera un produit de remplacement équivalent issu de sa gamme actuelle.

Le fait de faire valoir la garantie n'entraîne pas la prolongation de la durée de celle-ci. L'ouverture de négociations entre la société W. & L. Jordan GmbH et le client en vue de régler une réclamation n'implique aucune reconnaissance de responsabilité. La garantie n'est pas transférable, elle n'est valable que pour l'acheteur initial et ne s'applique qu'à la première pose (et non après une reprise et une nouvelle pose).

En cas de sinistre ou dégâts, veuillez contacter immédiatement par écrit votre éditeur spécialisé, au plus tard dans les 30 jours suivant la constatation du défaut ; celui-ci transmettra ensuite la réclamation à la société W. & L. Jordan GmbH. Joignez à votre déclaration la facture originale et, si possible, une photo des dommages. Nous réparons votre sol design dès la validation d'un cas de garantie ou fournissons des éléments de remplacement et/ou des matériaux de réparation pour les éléments endommagés. Si le produit n'est plus disponible, vous recevrez un produit de remplacement équivalent. Le matériel sera livré gratuitement à votre éditeur spécialisé. Vous n'aurez à prendre en charge que les frais d'installation.

Nous nous réservons le droit d'inspecter le dommage sur place, après avoir convenu d'un rendez-vous, afin de vérifier les conditions de garantie.

W. & L. Jordan GmbH
Horst-Dieter-Jordan-Straße 7-10
D-34134 Kassel
Tél. : +49 (0)561 94177 - 0
Fax : +49 (0)561 94177 - 111